

Mercredi 8 novembre 2017

87, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris - Tél : 01 48 01 85 85 - E-mail : poi@fr.oleane.com - www.partiouvrierindependant-poi.fr

Après les ordonnances contre le Code du travail Le bac et les diplômes nationaux dans le collimateur

Diplômes nationaux, conventions collectives, statuts : tout est lié

Les diplômes nationaux (du CAP au doctorat) se retrouvent dans toutes les classifications comprises dans les conventions collectives, ils en sont la clef de voûte. Dans chaque branche professionnelle (métallurgie, banques, commerce, etc.), une classification établit des grilles de coefficients affectés à chaque type de fonction dans l'entreprise et aux diplômes requis. À chaque coefficient correspond un salaire conventionnel, c'est-à-dire un salaire en-dessous duquel un salarié dudit coefficient ne peut être rémunéré, quelle que soit l'entreprise de la branche concernée.

Les catégories de fonctionnaires et les grilles indiciaires qui s'y rattachent s'appuient aussi sur les diplômes nationaux : par exemple, la catégorie B est accessible, après réussite au concours d'entrée, aux titulaires d'un bac.

Dans ce système arraché par la lutte de classe au patronat et à l'État, un diplôme est donc la reconnaissance d'une qualification, attachée à un niveau de rémunération grâce aux conventions collectives (dans le privé) et aux statuts (dans le public). ■

APL : ponction maintenue sur les organismes HLM

Face à la mobilisation et à la protestation des bailleurs sociaux, soutenus par les fédérations syndicales des territoriaux, contre la baisse des APL – prétendument compensée par la baisse de certains loyers – et ses conséquences sur le budget des organismes, le gouvernement a décidé, comme il le fait dans tous les domaines, de répondre par des manœuvres tout en restant droit dans ses bottes.

En effet, un amendement à l'article 52 du projet de loi de finances – qui met en œuvre la baisse des APL et ampute le ministère chargé du logement de 9,8 % de son budget – propose un étalement de la baisse des loyers sur trois ans tout en maintenant « l'enveloppe d'économies demandées ». La manœuvre du gouvernement a aussitôt été rejetée par les associations, professionnels, élus qui voient se profiler la disparition de leurs prérogatives en matière de logement social.

Selon l'Union sociale pour l'habitat, qui regroupe les bailleurs sociaux, « le gouvernement (...) prévoit de compenser la mesure d'étalement par un prélèvement supplémentaire sur les organismes HLM. Dès lors, les conséquences de cette disposition resteraient les mêmes et

produiraient des effets dramatiques pour la production, la rénovation, la qualité de vie des habitants. »

Privatisation et bientôt plan social

Dans un communiqué, le collectif Vive l'APL dénonce le fait que « malgré les annonces de "sortie de crise" ou d'étalement de la ponction, les députés LREM ont bel et bien voté une réduction du budget des bailleurs sociaux de 1,5 milliard d'euros par an dès 2018. Pour les locataires HLM et les mal-logés, cette mesure est un coup dur : moins d'entretiens et de réhabilitations des HLM, baisse des constructions de nouveaux logements sociaux, augmentation du nombre d'expulsions, stigmatisation des candidats à l'attribution d'une HLM éligibles à l'APL... »

En effet, la baisse des APL fait partie de la « stratégie logement » du gouvernement, qui intègre notamment des mesures à venir pour contraindre les établissements publics à fusionner, à passer d'une vente nationale moyenne de 7 000 logements par an à une vente contrainte de 40 000 logements... Fusion, ventes, privatisations, voilà l'objectif de Macron !